

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-14

Marché public de travaux

Lot n°10 avenant n°01 – Peintures/Sols souples

Création de deux classes, vestiaires, sanitaires et extension du réfectoire de l'école maternelle du Lac de Labou
2024-04.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment "**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**";

DECIDE

Art. 1 – Suite au marché cité en objet, notifié le 09/09/2024, il est nécessaire de conclure un avenant.

Art. 2 – L'avenant N°01 du lot 09 « peintures/sols souples » a pour objet le complément de prestations à la demande du Maître d'Ouvrage.

Plus-values :

Suite au remplacement du carrelage prévu par du sol souple dans l'extension du réfectoire, le lot sols souples est augmenté sur les postes revêtement de sol ragréage et barrière d'étanchéité.

Art. 3 – L'incidence financière est de - 2 079.00 € hors taxes, soit + 16.11 % d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 24/03/2025


La Maire
DENOUVION VICTORINE
Haute Garonne

Publié le : 25/03/2025